

La lettre

02
numéro

d'information



Bulletin de liaison du Mouvement des Assises Nationales du Sport
180, avenue Gaston Berger 59000 LILLE - Tél.: 03 20 58 91 80 - Fax: 03 20 58 00 75
Email : isabellec@luc.asso.fr - Site Internet : www.assisesnationalesdusport.fr

Edito

RETOUR VERS LE FUTUR... ÇA DEVIENT URGENT !

Cela fait plus de dix années que l'on entend que la société est en profonde mutation, et que le sport n'y échappe pas, mais la lourdeur des institutions a fait que rien ou presque n'a changé, mis à part le secteur professionnel bien entendu.

Aujourd'hui, il y a « crise » à tous les niveaux, financière bien sûr et pas seulement pour les banques, pour le budget de l'Etat et pour les entreprises aussi ; et pour le sport professionnel il pourrait bien y avoir de mauvaises surprises.

Mais il y a crise aussi dans l'organisation du sport !

Malgré tout, quelques uns s'attaquent à secouer le cocotier en proposant qu'un Grenelle du Sport, qui une Conférence Nationale du Sport, et d'autres pourraient reparler d'États Généraux du Sport...

En matière de sport, il semblerait que les services de l'Etat pilotent à vue, en tout cas sans véritable politique sportive globale. Seuls le haut niveau et le secteur professionnel sont pris en compte au coup par coup, et en période olympique le coup médiatique est prioritaire.

Que fait-on pour le service public d'utilité sociale du sport ?...

Et puis, période électorale d'après J.O. oblige, un dirigeant sportif national courageux propose un « Projet pour le Sport Français ». Enfin ! A-t-on envie de dire. Quoi qu'on en pense, son projet a au moins le mérite de faire réfléchir et de poser les bonnes questions : que faire, et comment, pour réformer en profondeur le modèle sportif français devenu obsolète ?

Les ANS, qui se sont déjà déclarées intéressées par l'idée d'un Grenelle du Sport, sont également intéressées par ce projet et ont invité son auteur, Denis MASSEGLIA, à en débattre le 13 novembre prochain.

(voir encadré ci-contre)

Quelle que soit la solution retenue, l'organisation d'un Grenelle, d'une conférence nationale, ou d'un débat national à l'occasion de la désignation d'un nouveau Président du CNOSF, faisons en sorte de ne pas refaire le coup des États Généraux du Sport de 2002, menés tambour battant, et qui ont accouché d'une souris.

La situation est grave, il y a crise, et les plus touchés sont déjà ceux qui se battent sur le terrain pour un service public du sport ouvert à tous.

Peut-on espérer enfin que chacun des « Grands Responsables », conscients qu'il y a crise, entreprennent urgemment des réflexions et des travaux en vue d'une réforme en profondeur.

Claude MAHIER
Président des ANS



QUEL PROJET POUR LE SPORT FRANÇAIS ?



APPEL À PARTICIPATION À UNE NOUVELLE RENCONTRE A.N.S.

Débat avec Denis Masségli

Candidat à la Présidence du CNOSF

Depuis 4 ans, les A.N.S. ont organisé une succession de débats sur le thème de la crise du système sportif et des conséquences de la politique d'affaiblissement de ce qui constitue ses bases : la conception et les moyens du service public.

La période actuelle est marquée par les élections au sein du mouvement sportif, et Denis Masségli, candidat à la Présidence du CNOSF, propose tout un programme d'idées et de mesures à prendre.

Les A.N.S. ont invité Denis Masségli à présenter ses propositions dans une rencontre-débats qui est prévue le :

Jeudi 13 novembre 2008

De 17h à 21h

Salle de réunion du SNEP

76 rue des Rondeaux-75020 PARIS

(métro Gambetta- ligne n°3)

Cette rencontre est bien sûr ouverte à tous, et afin de la préparer dans les meilleures conditions, il est demandé à ceux qui souhaitent y participer de prendre contact avec le secrétariat des ANS pour s'y inscrire :

Tel : 03 20 58 91 80

email : isabellec@luc.asso.fr

LE PROJET DU SPORT FRANÇAIS DE DENIS MASSEGLIA

VERS UN NOUVEAU MODELE SPORTIF FRANÇAIS

Dans un document adressé à toutes les fédérations membres du CNOSF, Denis MASSEGLIA, ancien Secrétaire Général du CNOSF, annonce son intention de présenter sa candidature au poste de Président du CNOSF et il propose, au débat, les grandes lignes d'un « **NOUVEAU PROJET POUR LE SPORT FRANÇAIS** ». Ses idées ont été présentées dans la Lettre de l'Economie du Sport du 12 septembre 2008.

Il y décline 3 propositions organisationnelles :

1. Une gouvernance partagée
2. Fixer les conditions du développement de la pratique sportive au niveau territorial
3. Optimiser le fonctionnement du Club et de la Fédération

La suggestion principale est celle de créer un « Conseil Supérieur du Sport ». Denis MASSEGLIA considère que l'on est arrivé à un tournant de l'histoire de l'organisation du sport et que le sport français a besoin d'un projet qui lui permette de progresser sur tous les tableaux. Pour cela, il faut changer « la gouvernance » pour qu'elle devienne « partagée » en s'appuyant sur 4 piliers :

- le mouvement sportif
- l'Etat
- les collectivités territoriales
- les entreprises

Ces quatre entités travailleraient collégalement au sein d'un nouvel organisme, le « Conseil Supérieur du Sport », qui serait chargé de proposer et d'évaluer tout ce qui touche au sport. Il serait composé, à parts égales, des représentants des quatre composantes et serait amené à établir un plan d'action. La présidence du conseil serait tournante. Chaque entité assumerait un rôle de leader dans les « Modules » (sorte de grandes commissions) relevant de sa spécificité : les collectivités, l'équipement, le mouvement sportif, les relations internationales, l'Etat, le sport de haut niveau, les entreprises, l'emploi.

Dans son approche pour fixer les conditions du développement de la pratique, ses suggestions mériteraient d'être approfondies car on ne voit pas qui en aurait la responsabilité pour une gestion décentralisée, en cohérence avec les politiques fédérales.

Quant à l'optimisation du fonctionnement club-fédération, il propose une « reconnaissance d'utilité sociale » et un lien accru avec l'école pour les clubs, et des conventions d'objectifs sur 4 ans pour les fédérations.

Enfin, dans ce nouveau modèle, il propose un financement par modules, en associant l'Etat, les entreprises, les jeux et les paris. Une question se pose : comment mutualiser ces financements pour une répartition équitable dans tous les secteurs, y compris jusqu'au développement décentralisé ?

Denis MASSEGLIA a accepté de participer à la soirée débat ANS sur ce sujet, le 13 novembre 2008 à partir de 17h, salle de réunion du SNEP, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS (métro Gambetta, ligne n° 3).

Commentaire : la mise en œuvre d'une réforme de cette importance pose le problème de revoir la place et le rôle central de l'Etat et de son rapport au domaine sportif.

L'Etat assume actuellement une fonction de tutelle en appui sur un cadre législatif (la loi sur le sport). Il faudrait donc changer la loi pour redéfinir le rôle respectif de chaque composante dans le nouveau projet, l'Etat n'assumant plus une fonction de tutelle sur l'ensemble.

Notons que, de son côté, Guy DRUT, actuellement membre du CIO, a adressé un courrier aux fédérations (le 5 septembre 2008) pour proposer de travailler à « l'écriture de la constitution du sport français » à soumettre au Président de la République.

table ronde de cloture du congrès SLTT



De gauche à droite : Thierry Braillard (Maire adjoint aux sports/Lyon), et Territoires), Bertrand Jarrige (nouveau Directeur des sports au SE. (Professeur des Universités), et derrière Loret en fond de plan : Patrio

QUE DEVIENT L'IDEE D'UN GRENELLE DU SPORT ?

Mai 2008, le Président de la Fédération d'Athlétisme, Bernard AMSALEM, a lancé l'idée d'un Grenelle du Sport (voir la Lettre de l'Economie du Sport du 23 mai 2008). Quelques semaines avant les JO, Bernard AMSALEM faisait un certain nombre de constats :

- Baisse des subventions aux fédérations (rappelant au passage les promesses de la campagne électorale de porter le budget à 3 % du budget de l'Etat, soit le tripler)
- Révision générale des politiques publiques, avec les conséquences pour le domaine sportif : suppression de CREPS, réorganisation des services déconcentrés, etc. Il qualifiait le tout de « démantèlement du système sportif », ajoutant « le pire est à venir ».

Dans un texte diffusé le 3 juin 2008, les ANS se sont exprimées. Sans prendre à leur compte l'expression qui nécessite discussion pour savoir de quoi il s'agit au juste, les ANS ont rappelé que le besoin de refondation de toute l'organisation du sport était ressenti et nécessitait débat.

- Que va devenir la structure étatique chargée du sport ? (Alain LORET préconise la suppression du Secrétariat d'Etat)
- Que va devenir le service public du sport ?
- Faut-il commencer par changer la loi ?
- Le mouvement sportif doit-il engager une réorganisation interne ?

Le 13 septembre, à l'espace Sport de la Fête de l'Humanité, Alain LORET et Bernard AMSALEM ont développé leurs propositions et un débat s'est engagé. Ce qui en ressort, c'est la nécessité de remettre à plat l'ensemble des relations entre l'Etat et le mouvement sportif. L'année 2009 est celle du renouvellement des directions dans les fédérations et le CNOSF, la préparation des JO 2012 s'engage. Le débat sur les changements à apporter à l'organisation du sport va-t-il s'ouvrir ? Que vont devenir le sport pour tous, le sport scolaire, le sport santé, le sport amateur ?

Sport et Territoire et l'idée de Grenelle du sport

Le congrès du salon « Sport Loisir Tourisme et Territoire », qui s'est tenu les 15,16,17 octobre 2008, à Lyon, a proposé dans sa séance de clôture une table ronde sur le thème : Pour un Grenelle du sport ?

La synthèse des forums thématiques tenus pendant 3 jours avait dressé auparavant un tableau de conclusions fortes, résumées en 3 points :

- 1- la co-gestion est une illusion, il faut y mettre fin



Denis Cheminade (CNOSF), Jacques Vergnes (Président Sport JS), Thierry Philip (V.P. de la Région Rhone Alpes), Alain Loret (Sport et Territoires).

- 2- il faut prendre des mesures fortes sur les financements, la santé, les équipements
- 3- le mouvement sportif doit retrouver son indépendance, et être porteur d'un message fort.

Dans le débat qui suivit, l'évidence d'un Grenelle du sport n'était pas partagé par tout les intervenants : pour le représentant de l'Etat, une clarification = oui, mais un morcellement = non. En gros l'Etat restructure son action (RGPP) ...dans la continuité (?). Le CNOSF dit oui, peut-être, mais il faut un accord sur le constat et une concertation. Les représentants des collectivités sont plutôt favorables à l'idée d'un grenelle du sport, et Alain Loret a conclu cette table ronde en affirmant que la crise économique actuelle est une aubaine pour le sport, car elle va obliger l'Etat et les collectivités à bouger plus vite que prévu.

LES ANS ET LES JEUX OLYMPIQUES

Les ANS n'ont pas vocation pour s'intéresser particulièrement aux Jeux Olympiques qui constituent le sommet de la pyramide du sport de haut niveau médiatisé. Nous avons, quelquefois, associé à nos réflexions le point de vue de sportifs de haut niveau. Nous ne pouvons ignorer et nous désintéresser des conséquences de l'évolution des Jeux Olympiques pour le développement du sport pour tous, des pratiques à but non lucratif, dans une visée éducative non commerciale pour toute la population, que ce soit dans le domaine scolaire ou au sein du mouvement sportif.

Lors de la rencontre ANS du 30 mai 2008, la discussion a mis l'accent sur le fait que le modèle français de service public et d'organisation du sport était parvenu à un stade que d'aucuns considèrent comme obsolète, mettant l'accent sur son démantèlement, tout en reconnaissant que le sport de haut niveau peut, lui, tirer son épingle du jeu de cette remise en cause.

Qu'est-ce que cela signifie ? Tout simplement que l'affaiblissement, voire la disparition du service public du sport pour tous, peut ouvrir la voie à toujours plus de privatisations et d'intégration du sport de haut niveau dans la sphère financière et médiatique dont les intérêts sont à l'opposé de ceux du sport de masse reposant sur le service public. On ne peut donc espérer défendre et promouvoir le sport pour tous sans engager un effort d'analyse critique de l'évolution du sport olympique. Même s'il faut faire la différence entre sport de haut niveau hyper professionnalisé et sport amateur de haute performance.

Dans la phase de préparation de la candidature de Paris aux JO 2012 (avant la décision du 6 juillet 2005 qui fait le choix de Londres), les ANS ont pris position pour dire (réf. Lettre ANS de juin 2005) :

- L'olympisme fait partie du système culturel « sport et éducation physique au plan des valeurs »,
- Mais aujourd'hui, le CIO conçoit les jeux comme le plus grand spectacle télévisuel mondial porté par des intérêts économiques et financiers considérables qui donnent le sens,
- Les organisateurs du projet de JO en France s'inscrivent dans cette logique,
- Si des initiatives sont organisées à l'occasion des JO en 2008, avec comme objectif la reconnaissance et la promotion du sport éducatif, menacé actuellement par l'hégémonie du sport spectacle, les ANS y participeront. Elles prennent position dans ce sens.

Le feu d'artifice des JO de Pékin est à peine éteint que commence en France la préparation de 2012 dans le sens de concentrer les moyens de l'Etat, sur tous les plans, sur cet objectif. Dans ces conditions, que va devenir le sport conçu comme une pratique adaptée aux besoins de la population ?

SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE DES PARTICIPANTS

L'objectif de la rencontre était de poursuivre le travail amorcé sur le thème de « **L'AVENIR DES SERVICES PUBLICS POUR LES APS** ». Il s'agit ici simplement de tirer les idées force émises par les 4 intervenants de la table ronde initiale.

La question première qui leur avait été posée était : « Où en est-on des réformes de l'Etat dans le domaine des APS ? ».

Pierre COLLOMB, (*Directeur du Centre de droit du sport de Nice*), a fait un effort de clarification autour de la notion de service public (quand on parle de service public, de quoi parle-t-on ? et posé une problématique. Service public et intérêt général : le service public est voué à l'intérêt général, mais l'intérêt général dépasse le service public. Notre débat est plus celui de l'action publique dans le sport, les politiques publiques dans le sport.

Il est difficile de parler DE « service public du sport » : il existe DES services publics du sport, DES actions publiques dans le sport.

On distingue le service public au sens organique, l'administration publique du sport et le service public privé, qui est celui que gèrent les fédérations par délégation du ministre.

Pour lui, le problème est que l'on empile les actions publiques dans le sport sans les prioriser. Or, une politique, c'est des priorités et un budget. *La question est donc : que demande-t-on au priorité à l'Etat pour développer le sport ? Pour répondre à la question « Faut-il conserver une telle administration », il faut d'abord savoir quelles missions on lui demande.*

Colin MIEGE, (*Directeur de la mission ITER à la Préfecture PACA*), a mis l'accent sur, à la fois, l'exception et la complexité, voire les contradictions du système français. La France, du point de vue général de l'action publique, représente une exception avec un poids historique de l'Etat très marqué. Dans le domaine des APS, à la fois :

- de fait, historiquement, le service public de l'action sportive et du développement du sport ont été assumés par les fédérations, qui sont des organisations de droit privé,
- le rôle de l'Etat a été hypertrophié. Cette notion de service public, avec cet appareil extrêmement lourd de prérogatives et de contraintes, n'a quasiment pas d'équivalent.

Mais on assiste à une sorte de rétraction du périmètre de l'Etat, de l'action publique, avec même maintenant une accélération de ce processus.

Combien de temps ce système va-t-il encore durer ?

Michel LEBLANC, (*Inspecteur au Ministère de l'Education Nationale*), s'est positionné naturellement sur le terrain de l'Education Nationale. Pour lui, répondre à la question nécessite de passer par un état des lieux.

Il considère que l'on assiste davantage à un bouleversement sans précédent qu'à une réforme du ministre de l'Education Nationale. Ce bouleversement s'opère selon 4 thématiques connues, en marche, et une cinquième inconnue :

- la loi organique sur les lois de finances : on fixe désormais des indicateurs de performance dans le domaine de l'éducation,
- la décentralisation de l'Education Nationale se poursuit,
- elle est « encadrée » par la déconcentration de l'Etat, pour la confier aux recteurs,
- le contexte budgétaire.

La cinquième, qui devrait être encore plus délicate, est la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques). *Pour envisager le service public des APS, il faut vraiment s'interroger sur les besoins : quels sont les besoins en matière d'EPS qui réclament l'intervention publique ?*

Jean-Luc ROUGE, (*Président de la Fédération Française de Judo*), constate aujourd'hui l'absence de pilotage. Il semble suggérer qu'il doit être assumé, non plus par l'Etat, qui intervient énormément en France, mais par le Comité Olympique, pour lui représentatif et garant du mouvement associatif. Ceci, à partir du constat que le sport a beaucoup évolué et d'une interrogation : quel est le sport que l'on veut aider et dans quel domaine ?

Si l'on veut parler de gouvernance du sport, il faut déterminer le champ d'action et les missions qui incombent au mouvement associatif. Il considère fortement que le sport n'est pas uniquement du spectacle, mais avant tout un moyen d'éducation, un moyen de lien social extrêmement fort. Le CIO n'est pas uniquement organisateur d'épreuves. Le Comité Olympique organise le sport pour promouvoir cet aspect éducatif, ce lien social.

En savoir plus :

Le rapport sur la journée du 30 mai 2008 est disponible sur le site des ANS : www.assisesnationalesdusport.fr.

La LETTRE ANS

est conçue et rédigée par des bénévoles du mouvement des ANS. Elle est distribuée par nos soins et peut être reproduite sans autorisation préalable.

Responsable de rédaction :

Comité de Pilotage

Pour tous renseignements : s'adresser au siège à Lille
E-mail : isabellec@luc.asso.fr

La Lettre des ANS peut être consultée sur notre site
www.assisesnationalesdusport.fr
pour diffusion au gré de chacun